

délibération :
D2026-3-14

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt six, le vendredi 27 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Présents : 19

Date de convocation du : 23 Mars 2026

Votants : 19

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

**Objet : Subvention
exceptionnelle : association
Jussac'jump**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Anne DELHOSTAL

L'association Jussac'jump organise sur la commune de Jussac la finale départementale du concours de dressage en 2026.

Afin de soutenir cette association et promouvoir les activités sportives, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Jussac'jump ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la Commune au chapitre 65.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**Le/La secrétaire de séance,
Anne DELHOSTAL**



Pour extrait conforme,
**Le Maire,
André ARNAL**